

/ PAS D'ERREUR DE JUGEMENT POUR FO

juin 2013

FO ÉNERGIE ET MINES A SOUTENU LA MOTION EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS LE 23 MAI 2013, QUI DÉNONÇAIT LE PRÉLÈVEMENT D'OFFICE PAR EDF SA DE 11 M€ EN QUATRE FOIS SANS FRAIS SUR LES EXERCICES COMPTABLES CLOS 2010 ET 2011.



Pour FO Énergie et Mines c'était un inqualifiable hold-up sur les activités sociales.

LE RÉFÉRÉ DU 20 JUIN VIENT DE CONDAMNER EDF S.A À CESSER SES PRÉLÈVEMENTS ET À REMBOURSER CELUI DÉJÀ EFFECTUÉ.

L'ARGENT INDÛMENT PRÉLEVÉ REVIENT AUX BÉNÉFICIAIRES, CE N'EST QUE JUSTICE...

En parallèle pour la Fédération FO il faut clarifier le mode de calcul de la « fameuse assiette » qui reste une nébuleuse...

D'autre part, la Cour des comptes annonçait en 2010 un manque de dotation de 180 millions d'euros pour les organismes sociaux de la branche des IEG, en s'appuyant pour ses dires sur le fameux calcul de la fameuse assiette.

FO Énergie et Mines réclame toujours le règlement de ce montant.

FO Énergie et Mines s'interroge également sur la baisse de 8,6 M€ de la dotation définitive 2012 du 1 %, alors que les ventes d'énergie sont en augmentation. Cette inexplicable baisse met également en péril le fonctionnement des organismes sociaux.

La vigilance « orange » sur les activités sociales est engagée. FO Énergie et Mines réaffirme son attachement à l'article 25 du statut et à l'article 47 de la loi de nationalisation.